

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue au 2^e étage de l'hôtel de ville, le 13 octobre 2020 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Luc Cauchon, conseiller
Madame Nadine Tremblay, conseillère
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents : *madame Brigitte Harvey, directrice générale, madame France D'Amour, directrice générale adjointe, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs.*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 11982-10-20**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en enlevant la résolution 5.11 et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28-09-2020**
4. **Appel d'offres et soumissions**
Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 5-10-2020
Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 8-10-2020
 - 4.1 Octroi de la soumission pour la fourniture d'huile à chauffage 2020-2021
 - 4.2 Octroi de la soumission pour la fourniture de sable abrasif d'hiver 2020-2021
 - 4.3 Octroi de la soumission pour la fourniture de sel à chemin 2020-2021
 - 4.4 Octroi du contrat de déneigement du terrain de l'église au 33 rue Saint-Philippe
 - 4.5 Octroi de la soumission pour l'acquisition d'un tracteur sur chenille
 - 4.6 Demande de paiement numéro 1 – EJD Construction Inc. – Réfection rue du Foyer
5. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Autorisation de variations budgétaires au 30 septembre 2020
 - 5.3 Vente de terrain à Maxime Bhérer et Laurie Otis
 - 5.4 Vente de terrain à Pascal Duchesne et Marie-Noëlle Fillion
 - 5.5 Nomination d'un nouvel administrateur – Caisse Desjardins de Charl.-Est
 - 5.6 Signataires – Caisse Desjardins de Charlevoix-Est
 - 5.7 Annulation de factures non-récupérables
 - 5.8 Société cask de Menaud
 - 5.9 Contrat Promotek (31-12-2020)
 - 5.10 Contrat Promotek - Aurel Harvey & Fils Inc. (31-12-2020)
 - ~~5.11 Résolution d'appui FQM~~
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – 1 rue du Parc

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

8. Sécurité incendie

8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

8.2 Visites de prévention en sécurité incendie

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

10.1 Adoption du règlement VC-455-20 – modifiant le règlement de zonage VC-434-13

10.2 Adoption du premier projet de règlement VC-456-20 – modifiant le règlement de zonage VC-434-13

10.3 Adoption du règlement VC-457-20 – prévoyant les règles d'occupation du domaine public, lot 4 195 321

10.4 Contrat de location – Compagnie Francis Gravel

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de septembre 2020

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 septembre 2020

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION NO 11983-10-20

IL EST PROPOSÉ MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2020 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été présentée dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET DEMANDE DE PRIX

4.1 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE 2020-2021 RÉSOLUTION NO 11984-10-20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix d'huile à chauffage et de carburant diesel pour la prochaine année ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue a été ouverte le 5 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de soumission est basé sur l'OBG, le coût de transport et les taxes applicables ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Énergie Sonic Inc. se détaillant ainsi :

Coût total de la soumission : 46 809,00 \$ incluant le coût du transport et les taxes pour l'huile à chauffage (0,6209 \$/litre), le diesel d'été (0,9049 \$/litre) et le diesel d'hiver (0,9739 \$/litre).

QUE la présente résolution soit adressée à **Énergie Sonic Inc.**, 2190 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N2.

4.2 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SABLE ABRASIF D'HIVER 2020-2021 RÉSOLUTION NO 11985-10-20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture du sable pour abrasif d'hiver ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 5 octobre 2020 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE la Ville de Clermont retient la soumission présentée par la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. au prix de 5,95 \$ la tonne métrique et totalisant la somme de 6 841,01 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à **Fernand Harvey & Fils Inc.**, 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8 et à **Aurel Harvey & Fils Inc.**, 544 chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec) G5A 1C5.

4.3 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SEL À CHEMIN 2020-2021 RÉSOLUTION NO 11986-10-20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix concernant la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison d'hiver 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 5 octobre 2020 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie K+S Sel Windsor Ltée ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie K+S Sel Windsor Ltée au coût de 85,39 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables, totalisant une somme estimée de 63 815,15 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à **Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée**, 755 boul. St-Jean, suite 700, Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9, à **Sel Warwick**, 807 boul. Pierre-Roux Est, Victoriaville (Québec) G6T 1T7, à **Compass Minerals Canada Corp.**, 577 rue Notre-Dame, bureau 209, Repentigny (Québec) J6A 2T6 ainsi qu'à **Aurel Harvey & Fils Inc.**, 544 chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec) G5A 1C5.

4.4 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DE L'ÉGLISE AU 33 RUE SAINT-PHILIPPE RÉSOLUTION NO 11987-10-20

ATTENDU QU'une demande de prix a été adressée à la compagnie Gestion L.R.W. Inc. pour les travaux de déneigement du terrain de l'église située au 33 rue Saint-Philippe pour l'hiver 2020-2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont renouvelle le contrat de déneigement du terrain de l'Église pour l'hiver 2020-2021 pour un montant de 6 100 \$ plus les taxes applicables. (P1-2020-10-13)

QUE monsieur Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint soit autorisé à signer les documents relativement à ce contrat.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Lucien Warren de la compagnie Gestion L.R.W. Inc.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

4.5 OCTROI DE LA SOUMISSION – ACQUISITION D’UN TRACTEUR SUR CHENILLE RÉSOLUTION NO 11988-10-20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d’offres public sur SEAO afin d’obtenir des prix pour l’acquisition d’un tracteur sur chenille;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue a été ouverte le 8 octobre 2020 à 11 h et a été présentée par la compagnie Équipements Plannord Ltée et s’est avérée conforme;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE la Ville de Clermont retient la soumission de Équipements Plannord Ltée, tel que détaillé ci-après :

OPTION 2 : CHENILLETTE NEUVE PRINOTH SW50

Au coût de 163 550,00 \$ plus les taxes applicables, soit pour un total de 188 041,61 \$.

QUE la présente résolution soit adressée à Équipements Plannord Ltée, 70 rue d’Anvers, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1S4.

4.6 DEMANDE DE PAIEMENT NO 1 – EJD CONSTRUCTION INC. – RÉFECTION DE LA RUE DU FOYER RÉSOLUTION NO 11989-10-20

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 11960-08-20 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue du Foyer à la compagnie EJD Construction Inc.;

ATTENDU l’avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement numéro 1 à la firme EJD Construction Inc. au montant de 550 005,75 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Guillaume Dufour, EJD Construction Inc.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D’AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO 11990-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|--|----------|
| • Les Mains de l’Espoir de Charlevoix Inc.
<i>Aide financière</i> | 100 \$ |
| • Saumon Rivière-Malbaie
<i>Aide financière</i> | 2 000 \$ |
| • Club de curling Nairn
<i>Aide financière annuelle - déneigement</i> | 1 500 \$ |

5.2 AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2020 RÉSOLUTION NO 11991-10-20

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire ;

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 30 septembre 2020.

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
23 040 26 722		Édifice garage voirie		2 000 \$
	23 040 32 721	Réfection assainissement	2 000 \$	
02 715 10 322		Transport camp de jour		2 000 \$
	02 715 10 641	Achat équipement camp de jour	2 000 \$	

5.3 VENTE DE TERRAIN À MAXIME BHÉRER ET LAURIE OTIS RÉSOLUTION NO 11992-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE la Ville de Clermont vend à monsieur Maxime Bhérier demeurant au 2695 boulevard Malcolm-Fraser à La Malbaie et à madame Laurie Otis, demeurant au 86 rue Beloeil à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 3 257 805 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 923,6 mètres carrés, pour un coût total de 20 707,23 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 18 septembre 2020.

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou madame France D'Amour, directrice générale adjointe soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Maxime Bhérier, 2695 boulevard Malcolm-Fraser, La Malbaie (Québec) G5A 1H9, à madame Laurie Otis, 86 rue Beloeil, Clermont (Québec) G4A 1H4 ainsi qu'à CST Notaires.

5.4 VENTE DE TERRAIN À PASCAL DUCHESNE ET MARIE-NOËLLE FILLION RÉSOLUTION NO 11993-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL QUE la Ville de Clermont vend à monsieur Pascal Duchesne et madame Marie-Noëlle Fillion demeurant au 103 rue Antoine-Grenier à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 710 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 671,9 mètres carrés, pour un coût total de 15 064,08 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 13 octobre 2020.

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou madame France D'Amour, directrice générale adjointe soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Pascal Duchesne et madame Marie-Noëlle Fillion, 103 rue Antoine-Grenier, Clermont (Québec) G4A 1L2 ainsi qu'au notaire choisi par les acquéreurs.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

**5.5 NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR – CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION NO 11994-10-20**

ATTENDU QUE Madame France D'Amour agira à titre de directrice générale à compter du 15 novembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier, à compter de cette date, l'administrateur principal au compte Desjardins pour le folio 815-20032-0500688-7;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Madame France D'Amour soit nommée administratrice principale du compte 815-20032-0500688-7 en date du 15 novembre 2020.

**5.6 SIGNATAIRES – CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION NO 11995-10-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les personnes suivantes soient nommées à titre de signataires au folio 815-20032-0500688-7, et ce à compter du 15 novembre 2020 :

Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou monsieur Luc Cauchon, maire-suppléant

Madame France D'Amour, directrice générale ou monsieur Daniel Desmar-teaux, directeur général adjoint

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est.

**5.7 ANNULATION DE FACTURES NON-RÉCUPÉRABLES
RÉSOLUTION NO 11996-10-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont procède à l'annulation des soldes de factures suivantes :

Facture numéro 190099	1 860,88 \$
Facture numéro 200052	30,82 \$
Facture numéro 180121	902,83 \$

**5.8 SOCIÉTÉ CASK DE MENAUD
RÉSOLUTION NO 11997-10-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont se porte acquéreur d'un cask Menaud auprès de la Distillerie Menaud et ainsi devenir membre de la société de cask Menaud., pour une somme de 5 000 \$.

QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à signer le document d'adhésion. Ce montant sera comptabilisé à même le surplus réservé Parc Industriel.

**5.9 CONTRAT PROMOTEK – SITE 21M09-1
RÉSOLUTION NO 11998-10-20**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont est propriétaire, avec la MRC de Charlevoix-Est, de deux systèmes Soltek III pour la surveillance du site 21M09-1 (sablrière du secteur Snigole), sur les terres du domaine de l'État, sous gestion de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la production de rapports générés grâce à l'analyse des données collectées par les deux systèmes;

CONSIDÉRANT QUE chaque exploitant du site 21M09-1 ayant obtenu un bail auprès de la MRC fait l'objet d'un rapport (31 mars, 30 juin et par la suite mensuellement de juillet à décembre);

CONSIDÉRANT QUE les rapports permettent à la Ville de Clermont de s'assurer que lui soient versées les redevances associées au transport sur les routes de substances minérales de surface par chaque exploitant du site qui a obtenu un bail auprès de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service actuel a pris fin le 31 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ CE QUI SUIT :

- De renouveler le contrat annuel de service avec Promotek pour les systèmes Soltek III, jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable automatiquement au 31 décembre de l'année suivante (à moins qu'il ne prenne fin selon les dispositions de l'article 6 du contrat), pour la production de rapports, au coût de 77,78 \$ pour chaque rapport produit par l'exploitant sur le site 21M09-1 et au coût de 0,0070 la tonne basé sur le tonnage prélevé pour la période couverte par chaque rapport;
- De défrayer 50 % des coûts relatifs à ce contrat annuel, sur réception de la facturation de la MRC de Charlevoix-Est.

**5.10 CONTRAT PROMOTEK – SITE SABLRIÈRE AUREL HARVEY & FILS INC.
RÉSOLUTION NO 11999-10-20**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont est responsable de l'installation de deux systèmes Soltek III pour la surveillance du site de gravière de la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.;

CONSIDÉRANT la production de rapports générés grâce à l'analyse des données collectées par les deux systèmes;

CONSIDÉRANT l'émission de rapports (31 mars, 30 juin et par la suite mensuellement de juillet à décembre);

CONSIDÉRANT QUE les rapports permettent à la Ville de Clermont de s'assurer que lui soient versées les redevances associées au transport sur les routes de substances minérales de surface extraites par l'exploitant de la gravière;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service actuel a pris fin le 31 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ CE QUI SUIT :

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

- De renouveler le contrat annuel de service avec Promotek pour les systèmes Soltek III, jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable automatiquement au 31 décembre de l'année suivante (à moins qu'il ne prenne fin selon les dispositions de l'article 6 du contrat), pour la production de rapports, au coût de 77,78 \$ pour chaque rapport et au coût de 0,0070 la tonne basé sur le tonnage prélevé pour la période couverte par chaque rapport;
- De déléguer la directrice générale de la Ville de Clermont, mme Brigitte Harvey, pour la signature du contrat. (P2-2020-10-13)

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1 RUE DU PARC RÉSOLUTION NO 12000-10-20

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de dérogation mineure déposée le 11 septembre dernier pour une propriété située au 1 rue du Parc, afin de réputer conforme la construction d'un garage dans la cour avant secondaire du terrain alors que cela est interdit.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation a été demandée afin de transformer l'abri d'autos existant en garage en fermant seulement deux murs;

CONSIDÉRANT QUE l'abri d'autos dans la cour avant secondaire est dérogatoire mais protégé par droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'aurait aucun effet sur l'architecture de la résidence et aucun impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2020-10-560, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de la ville de Clermont **accepte** la demande de dérogation mineure pour la propriété du 1 rue Parc.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL RÉSOLUTION NO 12001-10-20

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leurs permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont prévoit la formation de 3 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

8.2 VISITES DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉSOLUTION NO 12002-10-20

ATTENDU qu'afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques, le Service de sécurité incendie effectue à chaque année, des visites de prévention dans les résidences de secteurs prédéterminés de la municipalité;

ATTENDU la situation actuelle de la Covid-19, le ministère de la Sécurité publique a approuvé une auto-déclaration à titre de visite de prévention du Service de sécurité incendie, afin d'éviter les risques de contagion;

ATTENDU QUE le taux de réponse estimé est d'environ 50 %;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Clermont soit autorisé à transmettre un formulaire d'auto-déclaration aux secteurs prévus pour les visites de prévention de 2020 et 2021;

La Ville de Clermont demande la collaboration de tous les citoyens afin de réaliser la prévention requise pour minimiser les risques d'incendie et de victimes.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-455-20 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 RÉSOLUTION NO 12003-10-20

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement a fait l'objet de la publication requise en vertu des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par madame la conseillère Josée Asselin à la séance extraordinaire du 31 août 2020 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du règlement numéro VC-455-20 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL d'adopter le Règlement VC-455-20 modifiant le règlement de zonage VC-434-13.

10.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VC-456-20 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 **RÉSOLUTION NO 12004-10-20**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Bernard Harvey à la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL d'adopter le premier projet de Règlement VC-456-20 modifiant le règlement de zonage VC-434-13.

10.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-457-20 – PRÉVOYANT LES RÈGLES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, PARTIE DU LOT 4 195 321 **RÉSOLUTION NO 12005-10-20**

ATTENDU les articles 29.19 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* lesquels autorisent toute municipalité à prévoir, dans un règlement, des règles quant à l'occupation de son domaine public ;

ATTENDU que le conseil désire établir les fins pour lesquelles l'occupation du domaine public sur le lot no 4 195 321 peut être autorisée et les coûts afférent à cette occupation ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 et qu'un projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement VC-457-20 prévoyant les règles d'occupation du domaine public, partie du lot 4 195 321.

10.4 AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT VC-458-20 – INSTALLATION DE COMPTEURS D’EAU

ATTENDU QU’il y a lieu d’abroger le règlement no VC-451-19 concernant l’installation de compteurs d’eau sur les immeubles non résidentiels afin d’adopter un nouveau règlement concernant l’installation de compteurs d’eau pour inclure les immeubles résidentiels et non résidentiels ;

ATTENDU QUE ce règlement maintient les exigences du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) ;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON qu’il sera déposé pour adoption lors d’une prochaine séance, un nouveau règlement concernant l’installation de compteurs d’eau.

Monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens et celui-ci est mis à la disposition du public.

**10.5 CONTRAT DE LOCATION – 9397-7296 QC INC. - FRANCIS GRAVEL
RÉSOLUTION NO 12006-10-20**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-457-20 prévoyant les normes d’occupation du domaine public ;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit à l’annexe 1, la signature d’un contrat de location d’une partie du lot 4 195 321 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou madame France D’Amour, directrice générale adjointe soient autorisés à signer le contrat de location entre la Ville de Clermont et la compagnie 9397-7296 Québec Inc.

11. COMPTE

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE SEPTEMBRE 2020
RÉSOLUTION NO 12007-10-20**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ de ratifier les déboursés de septembre 2020 au montant de 205 253,51 \$ (*chèques manuels : 47 017,26 \$ + prélèvements : 80 759,86 \$ + remboursement de taxes : 0 \$*) ainsi que le versement des salaires de septembre 2020 au montant de 77 476,39 \$. (P3-2020-10-13)

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-09-2020
RÉSOLUTION NO 12008-10-20**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2020 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 235 534,01 \$. (P3-2020-10-13)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO 12009-10-20**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale